

F.I.P.S.M.



FEDERATION INTERNATIONALE DE LA PECHE SPORTIVE EN MER
F.I.P.S.M., ASBL

Affiliée à la Confédération Internationale de la Pêche Sportive – C.I.P.S.
Membre de « SportAccord »
Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg F7236

Luxembourg, 28th November 2018

NOTE OFFICIELLE

Bord de Mer (« Veste de capitaine »)

Suite à un nombre croissant de participants aux Championnats de Bord de Mer et en conséquence aux secteurs de plus en plus grands, le bureau FIPS-M a décidé lors de la réunion annuelle de novembre d'attribuer une troisième « veste de capitaine » au pêcheur de réserve de l'équipe.

2 vestes pour les 2 capitaines (= ancien règlements)
+ 1 veste pour le pêcheur réserve (= nouvelle disposition)

Seulement ces trois personnes ont le droit d'accéder à l'emplacement du pêcheur de leur équipe.

Ces nouvelles dispositions seront de vigueur à partir des Championnats du Monde en Afrique du Sud en février 2019.

Salutations respectueuses

Gilbert Zangerlé
Président délégué FIPS-M



OFFICIAL NOTE

Shore Angling (“Captain Vest”)

Following an increasing number of participants in the Shore Angling Championships and consequently to the growing size of the sectors, the FIPS-M board decided at the November meeting to grant a third "captain's vest" to the reserve angler of the team.

2 vests for the 2 team captains (= old regulations)
+ 1 vest for the reserve angler (= new disposition)

Only these three people have the right to access their angler's peg.

These new regulations will be effective from the World Championships in South Africa in February 2019.

Best regards

Gilbert Zangerlé
Delegated President FIPS-M

